



APPEL D'OFFRE SPECIFIQUE – 2020-2024

Développer des formations en lien avec les thématiques des RITA

Rédacteurs : VIVEA – Délégation Sud - Ile de la Réunion

Destinataires(s) : Organismes de formation

Date de création : Juin 2020

Date de mise à jour : 20/12/2021

1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 551 700 contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).

L'origine de l'appel d'offre

Depuis 2014 le comité VIVEA a lancé 3 cahiers des charges pour accompagner le transfert, par la formation, des thématiques développées par les Réseaux d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA). Ces RITA sont au nombre de trois à La Réunion : un sur la filière canne à sucre, un sur la filière horticulture et un dernier sur la filière élevage.

Le bilan de ces cahiers des charges est modeste puisque seulement 389 stagiaires ont suivi des formations dans ce cadre et 49 formations ont été réalisées. Face à ce constat les élus de VIVEA, avec le concours de la DAAF de La Réunion, ont lancé une étude courant du 2^{ème} semestre 2019 pour répondre aux questions suivantes :

- Comment expliquer que **la formation est peu utilisée pour le transfert** des innovations RITA ?
- Quelles sont les **freins que rencontrent les organismes de formation** pour proposer une offre de formation en lien avec les innovations RITA ?
- Quelles sont les **conditions de structuration d'une offre de formation** en rapport avec les innovations issues des RITA ?
- Quelles sont les **conditions d'une contribution efficace et plus importante** de la formation au transfert des innovations issues des RITA ?

À la suite des préconisations faites dans l'étude, les élus du comité VIVEA de la Réunion ont décidé de lancer un nouvel Appel d'Offre Spécifique (AOS) pour développer les formations en lien avec les thématiques RITA en tenant compte de ces préconisations.

L'objectif général de l'appel d'offre

Les formations qui sont éligibles à cet AOS visent à intégrer des techniques nouvelles issues de la recherche appliquée ou d'expérimentation notamment les pratiques sans pesticides de synthèse. Les formations doivent être en lien avec des problématiques retenues par l'un des 3 RITA existant sur l'île (Canne à sucre, Elevage ou Horticole). Ce point sera à expliciter dans la demande de formation dans la rubrique « Exposé des motifs de la formation (objet, contexte, porteur de projet) ».

2. Propositions attendues

Le public

Ces formations sont à destination des contributeurs-trices et des ayant droit de VIVEA de l'île de La Réunion.

Le partenariat

Le partenariat, qui pourrait être mis en place, peut l'être à plusieurs niveaux :

- La mobilisation du public
- L'ingénierie de formation
- L'apport de ressources ou de compétences
- L'accès à des lieux de démonstration.

Il est préconisé d'établir des partenariats extérieurs, notamment avec les structures agricoles impliquées dans la recherche, les partenaires des filières et les membres des RITA : GDS, Association Réunionnaise du Pastoralisme (ARP), Chambre d'agriculture, Coopératives, eRcane, Armeflhor, CIRAD, ...

Les modalités de mobilisation du public et de partenariats proposés devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « public visé et zone géographique ».

Pour la qualité des formations et la satisfaction des stagiaires nous vous demandons d'identifier le niveau des stagiaires recrutés.

Le périmètre géographique

Les formations concernées sont celles qui se déroulent sur l'île.

Les objectifs de formation

Les formations devront permettre aux stagiaires :

- De mettre en œuvre de nouveaux itinéraires techniques pour optimiser, réduire les intrants et produits phytosanitaires
- D'améliorer les aspects sanitaires des animaux.

Les techniques traitées en formation s'appuieront obligatoirement sur des techniques nouvelles issues de la recherche appliquée ou d'expérimentation issues des RITA de la Réunion.

Vous justifierez donc du lien de la formation avec les thématiques retenues dans chacun des RITA. Celles-ci pourront évoluer pendant la durée de vie de l'AOS. Une liste est donnée en annexe de cet AOS, certains éléments sont disponibles sur la plateforme des RITA : [COATIS](#)

Les modalités pédagogiques

Les formations utiliseront des méthodes pédagogiques structurées permettant la prise en compte et l'analyse des situations professionnelles des exploitations.

Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « méthodes pédagogiques et moyens matériels ».

Dans les moyens pédagogiques l'utilisation des Formations Mixtes Digitales (FMD) permet aux centres de formations de réaliser des temps en distanciel afin de donner plus de souplesse dans les temps d'apprentissage et de limiter les déplacements des agriculteurs.

Les transferts des acquis (TA) qui sont à préconiser pendant et après les temps collectifs rendent plus

efficaces la mise en œuvre des évolutions de pratiques chez les agriculteurs.

Les centres de formations qui s'emparent d'une ou des deux méthodes dans leurs actions de formation bénéficient de prises en charge différentes (cf conditions d'achat).

La durée de la formation

La durée minimum des formations est de 14 heures.

Les modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation spécifiques obligatoires. Vous effectuerez à minima une évaluation des acquis et des changements de pratiques mis en œuvre. Cette évaluation sera réalisée grâce à une modalité particulière post-formation qui sera proposée par VIVEA (questionnaire, entretien téléphonique...) dans les 6 mois suivant la formation. La consolidation de ces évaluations sera envoyée à Jérôme CARRIE (j.carrie@vivea.fr).

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *critères et modalités d'évaluation des résultats* » en précisant que vous engagez à effectuer une évaluation dans les 6 mois qui suivent la formation.

Les compétences des formateurs

Les formateurs seront soit :

- Des experts sur la thématique traitée et qui ont mené les expérimentations
- Des intervenants bénéficiant d'un transfert des connaissances de la part des experts et qui pourront le justifier

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *moyens d'encadrement* ».

La période de réalisation

Les formations débuteront entre le 1^{er} Juillet 2020 et le 31 décembre 2024. Elles se termineront au plus tard le 31 mars 2025

Autres critères

Afin de toucher un maximum de personnes sur tout le territoire, il est conseillé de déposer plusieurs formations identiques (2 par exemple) sur la même session d'instruction sur 2 zones différentes de l'île. Si cette exigence est respectée, elle fera l'objet d'une valorisation financière supplémentaire.

3. Sélection

Les critères de sélection

- L'adéquation aux objectifs de formation
- Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- L'adéquation au public visé
- Les compétences des formateurs

4. Conditions d'achat et de prise en charge

Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 36€

TTC par heure/stagiaire (hors transfert des acquis). La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 36€ TTC par heure/stagiaire (hors transfert des acquis).

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA s'applique à cet appel d'offre spécifique.

Ce prix d'achat et cette prise en charge pourront varier de + 2€ de l'heure/stagiaire pour chaque critère présent dans la proposition de formation :

- La mise en place d'un partenariat
- La mise en place de plusieurs groupes (au moins deux) sur différents lieux de l'Ile.

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.

Le montant de prise en charge des temps de **transfert des acquis** et des temps de formation en collectif est à différencier. Le montant maximum d'achat et de prise en charge par VIVEA des transferts des acquis est fixé à maximum 80 € TTC par heure/stagiaire.

Le montant de prise en charge des temps en distanciel des **FMD** et des temps de formation présentiel est à différencier. Le montant maximum d'achat et de prise en charge par VIVEA des modules en distanciel est de 45€ TTC par heure/stagiaire pour les modules en distanciel .

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).

Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA :

- sur une session d'instruction dans la priorité 3 « **Préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal** » de l'appel d'offre permanent du comité Ile de La Réunion en cochant le projet intitulé « **RITA Réunion** »
- le titre de la formation devra commencer par **RITA**

**Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :
Jérôme CARRIE au 06 07 89 74 52 ou j.carrie@vivea.fr**

En productions animales

1. **Sur le plan sanitaire :**
 - Améliorer la qualité sanitaire des cheptels bovins
 - Lutter contre les salmonelles en élevage volailles
 - Amélioration de la qualité de l'eau
 - Gestion de Varroa en filière apicole
 - Améliorer l'épidémiosurveillance à l'échelle du territoire
2. **Sur le plan des fourrages**
 - Améliorer la productivité des prairies et la gestion des stocks
3. **Sur le plan environnemental :**
 - Comment gérer ses effluents sur son exploitation

En productions Horticoles

1. **L'optimisation des systèmes de production**
 - Mécanisation des cultures légumières (ail, oignon, carotte, pdt...)
 - Gestion de l'enherbement : oignon, carotte, ...
 - PBI sous serre (maraichage, fruit de la passion, fraise et horticulture)
 - Recyclage des effluents de serres
 - Gestion des pollinisateurs
2. **La gestion des maladies et des ravageurs**
 - Reconnaissances des maladies et nouveaux ravageurs
 - PBI sous serre
 - Lutte contre la mouche des fruits et autres ravageurs de plein champs
 - Utilisation d'Outil d'Aide à la Décision de suivi sanitaire
3. **Modernisation des itinéraires de production des fruits**
 - Nouvelles innovations sur ananas
 - Nouvelles innovations sur banane
 - Nouvelles innovations sur letchis
 - Nouvelles innovations sur agrumes
 - Nouvelles innovations sur vigne
4. **Le développement de l'agriculture biologique**
 - Gestion de l'enherbement
 - Gestion de la fertilité
 - ITK maraichers et fruitiers en contexte tropical
 - Organiser ses planifications et rotations culturales
 - Utilisation d'AOD
5. **La conduite de productions horticoles durables**
 - ITK durable en rosier et chysanthème
 - PBI horticole
 - ITK et valorisation des plantes indigène et endémiques
 - Substrats horticoles
6. **L'accompagnement à la production de PAPAM et endémiques à usages agricoles, notamment en systèmes agroforestiers.**
 - Multiplication
 - ITK
 - Techniques de récoltes
 - L'agroforesterie en zone tropicale

Pour la canne à sucre

- Le désherbage chimique de la canne : optimiser l'utilisation des herbicides (étalonnage, adaptation des outils, choix des produits, reconnaissance flore)
- Le désherbage alternatif au chimique : leviers physiques (désherbage méca, épillage, thermique,...), contrôle cultural (plantes de services, rotation), contrôle génétique (variété canne).
- L'optimisation de la fertilisation : adapter ses apports en fonction des besoins, utiliser les OAD, connaissances sur les mafors, méthodes d'épandage de fractionnement, etc.
- Mécanisation (plantation, récolte, désherbage, fertilisation, etc.) et travail du sol minimal (plantation)
- Irrigation
- Variétés

Nouvelles thématiques à confirmer :

- *Connaissances des ravageurs/maladies pour l'épidémiosurveillance et les méthodes de lutte alternatives possibles.*
- *Apprendre à évaluer les intérêts techniques et économique d'une nouvelle pratique/système/variété/etc*
- *Donner à l'agriculteur les clés pour comprendre, comparer ou évaluer un changement technique dans son exploitation et qu'il puisse identifier les gains ou les pertes.*